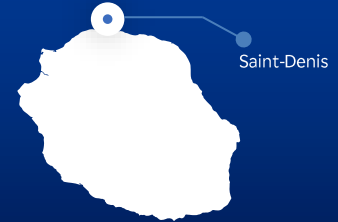


Climatisation performante



Primes économies d'énergie pour **la mise en place d'une protection solaire** pour les bâtiments neufs ou existants (locaux du secteur tertiaire et industriel). La Prime économies d'énergie est soumise à conditions. Pour en bénéficier, contactez un chargé d'affaires EDF par mail à sei-reunion-mde-b2b@edf.fr.

Primes pour les entreprises du secteur tertiaire, industriel et les bailleurs sociaux au 1^{er} mai 2025

Catégorie	Tertiaire	Industrie	Bailleurs sociaux
Mise en place d'une protection solaire des ouvrants (marquises, auvents, débords, stores extérieurs à lame orientables)	70€ / m ² de baie protégée	Pas de prime	110€ / m ² de baie protégée
Mise en place d'une protection solaire des façades (bardage ventilé en façade, pare-soleil verticaux, etc.)	30€ / m ² de bardage posé	Pas de prime	30€ / m ² de bardage posé